



Analyse synthétique

La place des services dans les
programmes **LEADER** des
GAL alpins

L'ADRETS en bref

Depuis 20 ans, nous intervenons aux côtés des territoires en faveur du **développement des services au public** dans les zones rurales et de montagne, dans le massif des Alpes.

La présente analyse a été réalisée par l'ADRETS en mai 2020.

Qui sommes-nous ? Créée il y a 20 ans, l'ADRETS (Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services) intervient sur les 9 départements du **massif des Alpes** : des Alpes Maritimes à la Haute-Savoie, en passant par le Vaucluse.

Notre cœur de métier est **l'accessibilité des services**, en territoire rural et de montagne (notamment au vu des contraintes imposées par le massif) et la prise en compte des **besoins des usagers**.

Services aux publics, de quoi parle-t-on ?

Services AUX publics = service à la population

→ L'ensemble des services indispensables à la vie quotidienne

Les besoins des habitants



La raison d'être des services aux publics est de répondre aux **BESOINS** des habitants pour vivre sur le territoire.

L'approche consiste à ne pas raisonner en termes de services cloisonnés mais transversaux, en partant du besoin des habitants.

Le parcours de l'habitant peut ainsi être regroupé en 18 bouquets de services :

- les services régaliens de base (sécurité, administration, éducation) ;
- les services marchands, publics et privés ;
- les services économiques (emploi, formation, développement économique...);
- les services de transport, de logement ;
- les services à la personne (garde d'enfants, aide à domicile) ;
- les services sanitaires et sociaux (soins, prévention, aides sociales, prestations sociales..);
- les services d'agrément (culture, sport, loisirs).

Il ne suffit pas que le service existe pour qu'il soit considéré comme accessible. L'accessibilité pour tous aux services ne se limite pas à la proximité mais inclut les **délais, la distance, le coût, le droit et surtout la coordination des services entre eux.**

On parle alors de **marches d'accessibilité** : si l'une des marches ne fonctionne pas, on ne peut pas accéder à la suivante ! Ces marches sont l'information, la prise de contact, les délais d'attente, les horaires, le temps d'accès, le transport, le stationnement, l'accès au droit, le coût global du service, sa simplicité, sa globalité (coordination des partenaires).

Services aux publics, par qui et pour qui ?

- **Inclut les services :**
 - de l'État
 - des collectivités territoriales
 - des établissements publics
 - d'intérêt général : structures privées ou publiques !
- **Peut concerner des publics variés**
 - habitants
 - touristes et saisonniers de passage
 - professionnels
 - publics fragiles (seniors, handicap..)

→ réversibilité des services

On confond souvent service public et entreprise publique. Pourtant :

- Des services publics peuvent être rendus par des entreprises privées : distribution de l'eau, des soins médicaux par les médecins et pharmaciens, enseignement (écoles privées)...
- Inversement, une entreprise publique ou une administration peuvent mener des activités étrangères au service public : la SNCF exerce des activités dans un cadre monopolistique (transport ferroviaire national de voyageurs) mais aussi dans le secteur concurrentiel (transport de fret) ; ou encore La Poste pour les envois dont le poids est supérieur à 50 g...

La notion de **réversibilité des services** signifie qu'un type de services initialement prévu pour certains publics (les touristes de passage par exemple), peuvent également s'adapter à d'autres publics (les saisonniers, les habitants à l'année...).

Les nouveaux besoins

Nouveaux modes de vie, nouvelles aspirations

- Services diversifiés de garde d'enfants
- Télétravail, coworking
- Aides aux démarches liées à la dématérialisation
- Des animations culturelles
- Du lien social
- L'accès aux sports, aux loisirs
- ...

Voir une trésorerie qui ferme, cela ne gêne finalement pas grand monde, si ce n'est sur le plan, non négligeable, du symbole. Ce que veulent les nouveaux ruraux, ce sont de **nouveaux services liés à leur mode de vie et leurs aspirations qui se rapprochent de plus en plus de l'urbain**. La crise liée au Covid-19 a d'ailleurs permis une identification très précise de ces besoins qui se sont plus que jamais exprimés.

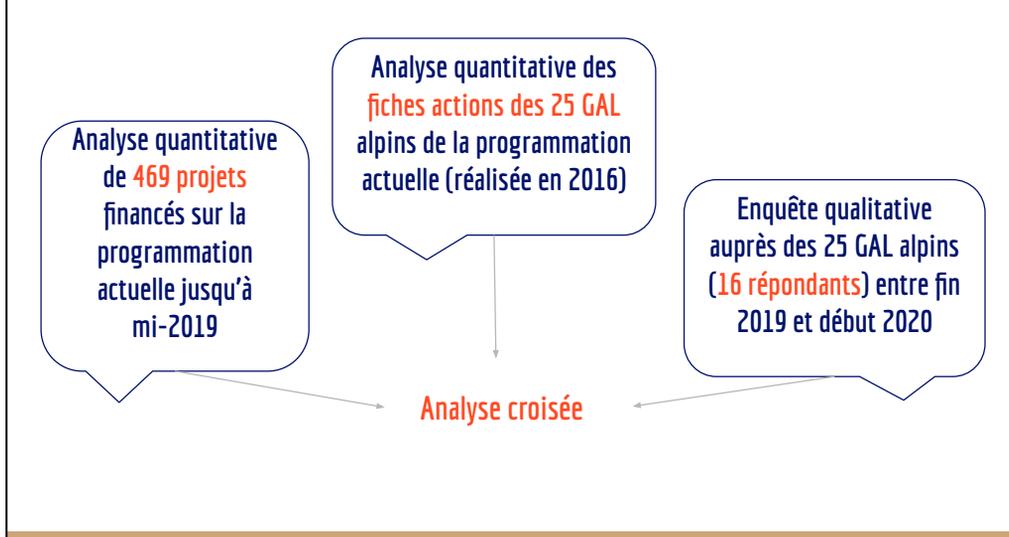
Il s'agit des services de garde d'enfants, d'emplois, d'accès à un logement correct, d'un minimum d'animation culturelle.... Il y a des nouveaux besoins à prendre en compte. **Ce n'est pas tant le maintien de ce qui existe qui importe que le développement de nouveaux services, par leur contenu et leur forme.**

→ **Les services sont un facteur essentiel de l'attractivité des territoires !**



LES SERVICES
AUX PUBLICS
DANS
LEADER

Méthodologie et sources d'information



Concernant l'analyse quantitative des 469 projets, l'ADRETS s'est appuyée sur des bases de données transmises par les autorités de gestion, en ne conservant que les projets effectivement soutenus et financés. Les montants alloués à chaque projet n'ont pas été communiqués.

Retour sur la programmation actuelle

25 GAL alpins

113 fiches actions concernées par un/plusieurs services

Appui création / développement activités	29
Accessibilité des services	27
Patrimoine naturel et culturel	14
Économie	13
Mobilité	12

= plus de 75% des fiches actions

Appui structuration filières locales	8
Emploi ; insertion ; pluriactivité	8
Accueil, orientation	7
Commerces	4
Professionalisation	4
Sports et loisirs	4
Logement	1

On constate sur la programmation actuelle des 25 GAL alpins, que **plus de 75% des fiches actions concernent seulement 5 thématiques**. D'autres thématiques, minoritaires, ressortent à travers moins d'une dizaine de fiches actions.

Voici quelques précisions sur certains intitulés :

- **l'accessibilité des services** recouvre notamment la création et l'animation de services, le développement de l'attractivité des territoires, avec parfois un centrage sur des publics particuliers comme les seniors ou l'enfance ;
- **l'économie** consiste globalement à soutenir des projets en faveur du développement économique des territoires, notamment via l'économie circulaire, le développement durable, ou le tourisme ;
- **la professionnalisation** concerne ici les acteurs du tourisme, ou le développement de formations qualifiantes pour les habitants.

État des lieux des projets financés

En termes de thématiques de services

→ 326 projets concernés par un ou plusieurs services au public, soit **70% des projets**

Culture et patrimoine	149	} $\frac{2}{3}$ des projets
Appui à la création d'activité et à la structuration de filières locales	74	
Sports et loisirs	31	
Commerces et économie de proximité	30	
Accès au numérique, tiers-lieux et plateformes de services	25	
Mobilité	15	

Sur les 469 projets analysés, 326 concernent un ou plusieurs services au public, soit **70% des projets**. Ces projets se répartissent **majoritairement sur les 6 thématiques ci-dessus**.

D'autres thématiques de services ont été identifiées : la santé, le logement, l'éducation et l'enfance, la formation, l'emploi/insertion, les services sociaux. **Elles concernent à chaque fois moins d'une dizaine de projets**.

État des lieux des projets financés

En termes de thématiques de services : analyse comparative

	Programmation	Projets
Appui à la création d'activité et à la structuration de filières locales	37	74
Commerces et économie de proximité	17	30
Mobilité	12	15
Accès au numérique, tiers-lieux et plateformes de services	-	25
Culture et patrimoine	14	149
Accès à l'emploi, insertion et pluriactivité	8	4
Sports et loisirs	4	31

Le tableau ci-dessus permet de **comparer la programmation actuelle (nombre de fiches actions) avec le nombre de projets effectivement soutenus et financés**. Le dégradé de couleurs indique dans chaque colonne le "top 3" des thématiques : rouge, puis orange, puis jaune.

On constate ainsi :

- que **certaines thématiques ont donné lieu à de nombreux projets proportionnellement au nombre de fiches actions** : c'est particulièrement le cas pour la culture et le patrimoine, mais aussi pour les sports et loisirs, et l'accès au numérique et la création de tiers-lieux ;
- qu'à l'inverse, **d'autres thématiques sont sous-représentées en nombre de projets**, compte-tenu du nombre de fiches actions : les commerces et économie de proximité, la mobilité, et l'accès à l'emploi /insertion/pluriactivité.

Le fait que la thématique "**culture et patrimoine**" soit largement majoritaire peut s'expliquer par le fait que les territoires et régions alpines sont fortement marquées par le tourisme, ce qui a pu susciter de nombreux projets. Par ailleurs, la thématique "**accès au numérique, tiers-lieux et plateformes de services**" ressort comme émergente bien qu'elle n'ait pas explicitement donné lieu à des fiches actions. On peut supposer que les intitulés des fiches actions étaient suffisamment souples pour permettre à ce type de projet d'être financé par le programme LEADER.

Publics cibles des projets financés

Nombre de projets par public cible

Population locale	205
Touristes	112
Entreprises et professionnels	97
Enfance et jeunesse	22

→ Cohérence avec les principales thématiques de la programmation et des projets financés

Derrière les 205 projets s'adressant à la population locale, on retrouve bien majoritairement les 6 thématiques principales des projets financés.

Les deux autres **publics cibles majoritaires sont cohérents avec les thématiques principales** : les touristes pour la culture et le patrimoine, les entreprises et professionnels pour l'appui à la création d'activités et à la structuration de filières locales.

D'autres publics cibles ont été identifiés dans les projets : demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, jeunes adultes, seniors, saisonniers et pluri-actifs, personnes en situation d'illectronisme, ou d'illettrisme. **Ces publics sont à chaque fois concernés par moins de 10 projets.**

Les leviers prioritaires

Les leviers prioritaires (enquête auprès des GAL)

Quels leviers semblaient prioritaires dans les projets programmés dédiés à des thématiques de services à la population ?

1	Des investissements
2	La formation
3	L'économie sociale et solidaire (ESS)
4	L'accueil et l'accompagnement
5	Les outils numériques
6	La mutualisation
7	La mise en réseau / coordination

7 leviers classés par ordre d'importance par les 16 GAL ayant répondu à l'enquête.

Types d'actions

Nombre de projets financés par type d'action

Aménagement et équipements	103	} 1/3 des projets de services
Non précisé	71	
Événements	41	
Communication et marketing	39	
Étude ou diagnostic	35	
Autres	31	} Animation de réseau Fonctionnement (création de postes) Actions de sensibilisation
Actions expérimentales	6	

Éléments d'interprétation

Thématiques ou lignes sous-utilisées

Enquête auprès des GAL :

Concernant les axes de votre programmation explicitement dédiés à des thématiques de services à la population, y en a-t-il certains qui n'ont donné lieu qu'à peu ou pas de projets présentés/soutenus ?

OUI pour la moitié des répondants, sur ces thématiques :

- Mobilité (5)
- Création d'activités (1)
- Logement (1)
- Création de tiers-lieux (1)
- Création de nouveaux services (1)
- Accès à l'emploi (1)

Et sur **ce type de public :**

- Seniors (1)

Éléments d'interprétation

Facteurs d'explication évoqués par les GAL

Mobilité :

- Peu de cofinancements disponibles ou autres dispositifs existants
- "Problématique complexe en milieu rural"
- "Compétence reprise par la nouvelle communauté d'agglomération"
- Échelle du territoire LEADER peu pertinente

Création d'activités :

- "Difficulté que cela représente" ?

Logement :

- Existence d'autres dispositifs de soutien
- Pas de porteurs de projet en capacité à mener des opérations

Seniors :

- "Politiques autour du bien-être et du bien-vivre [...] actuellement en cours de structuration"

Quelques facteurs d'explication pour les thématiques ayant donné lieu à peu de projets soutenus et financés.

Témoignage d'un GAL: **"un besoin de service en terme de mobilité et d'accompagnement des personnes âgées, de création de nouveaux services au quotidien (portage de repas, covoiturage, accompagnement pour les formalités administratives,...) avait été visé lors de l'élaboration de la candidature. Aucun dépôt de dossier sur ces thématiques n'a été réalisé, aucune association ni mairie, ni intercommunalité ne s'est saisie de cette opportunité de financement pour mener leurs actions. Elles ont sûrement utilisé d'autres sources de financements liées au MSAP (maisons de services au public), au covoiturage avec l'ADEME,..."**

D'autres facteurs d'explication, **plutôt transversaux** à plusieurs thématiques, ressortent de l'enquête :

- un "mauvais timing avec les **réorganisations induites par la loi NOTRE**" (fusion des intercommunalités, transferts de compétences...);
- un facteur **propre au programme LEADER** : la mise en place tardive des engagements juridiques et du dispositif d'avance de trésorerie, et le fait que seules les dépenses d'investissement étaient éligibles à ce dispositif d'avance. Cela est d'ailleurs cohérent avec le fait qu'un tiers des projets concerne des dépenses d'aménagement et d'équipements.



Depuis 20 ans, nous intervenons aux côtés des territoires et des collectivités en faveur du développement des services au public dans les zones rurales et de montagne



PRENEZ CONTACT

www.adrets-asso.fr - adrets@adrets-asso.fr

Région Sud PACA /
Hautes-Alpes
69 rue Carnot - 05000
GAP
Fixe : 09 54 31 27 28

Région AURA / Savoie
370 rue des
Champagnes 73290 La
Motte Servolex
Fixe : 04 79 71 09 70

SUIVEZ-NOUS

 [facebook/asso.adrets](https://facebook.com/asso.adrets)

 twitter.com/AssoAdrets